

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. LOUIS - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Société Anonyme Sportive Professionnelle Dijon Football Côte d'Or - Mise à disposition d'une emprise du stade des Poussots - Indemnité de location - Convention à conclure entre la Ville et le club

M. Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Dijon Football Côte d'Or (DFCO) pour l'occupation du stade Gaston Gérard et du stade des Poussots, à l'occasion de ses matches, pour le terrain d'honneur du premier équipement, et de ses entraînements professionnels, pour la plaine de jeu du second, moyennant le versement annuel d'une redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise ayant, par délibération du 15 décembre 2011, déclaré d'intérêt communautaire le stade Gaston Gérard et décidé le transfert de sa gestion de la Ville au Grand Dijon à compter du 1^{er} juillet 2012, il y a lieu de conclure une nouvelle convention avec la SASP DFCO afin de définir les modalités de mise à disposition du stade des Poussots.

Il s'agit, d'une part, de définir le montant du loyer dû par l'occupant, d'autre part, de préciser les modalités de mise à disposition de cet équipement sportif.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - définir les modalités de mise à disposition d'une emprise du stade des Poussots au bénéfice de la Société Anonyme Sportive Professionnelle Dijon Football Côte d'Or, dans les conditions proposées ;

1 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville et la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Dijon Football Côte d'Or, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ